

Francine

11413-91

32 SEP 20 14 10

'82 SEP 22 13 41

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

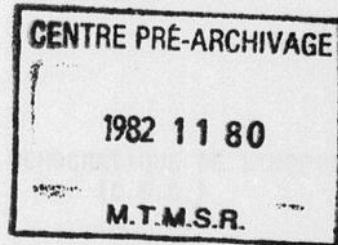
intervenue

entre

SYNDICAT DEMOCRATIQUE DE L'HOPITAL FLEURY
(C.S.D.)

et

HOPITAL GENERAL FLEURY INC.
2180, rue Fleury
Montréal, Qué.
H2B 1K3



CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: SYNDICAT DEMOCRATIQUE DE L'HOPITAL FLEURY
(C.S.D)

ET: HOPITAL GENERAL FLEURY INC.

L'Employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 27 mars 1980 entre le Comité patronal de négociation du Secteur des affaires sociales (CPNAS) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 6 juillet 1982

Numéro du dossier d'accréditation: M-11413-~~89~~-91

Le nombre de salariés régis par cette convention est de 5

Les parties ont signé le présent document le 31 août 82

HOPITAL GENERAL FLEURY INC.

SYNDICAT DEMOCRATIQUE DE L'HOPITAL FLEURY
(C.S.D.)

⋮ Suzanne Thériault

Antoine Poirier

Raymond Pierre Coallombert